

A vos côtés dans vos obligations fiscales!

Adapter ses tranches d'impôt grâce au Guichet unique: le bon réflexe

Dès cette année, les Neuchâteloises et Neuchâtelois ont la possibilité d'adapter leurs tranches d'impôt par le Guichet unique. Grâce à cette possibilité, il est désormais plus facile que jamais d'éviter les mauvaises surprises en fin d'année, tout particulièrement en cas de changement important de sa situation financière. Auparavant, cette demande devait être faite au moyen du formulaire qui accompagne le premier lot de bulletins de versements envoyé en janvier. Désormais, cette opération peut être effectuée directement en ligne, au moyen du Guichet unique sur www.GuichetUnique.ch. Pour les contribuables, elle permet d'éviter que des suppléments d'impôts non prévus soient réclamés en fin d'année, au moment de la taxation définitive. Pour le Service des contributions (SCCO), elle rend plus efficace la perception et l'encaissement de l'impôt, ce dont bénéficient les finances publiques.

Faire adapter ses tranches en cas de changement de situation

Augmentation de salaire, mariage, naissance, achat d'un logement, etc. Lorsque surviennent ces événements dans une vie, ils ont des conséquences sur la situation financière et donc sur les impôts de la personne concernée. Dans de tels cas, il est donc nécessaire d'adapter ses tranches d'impôt, sous peine de se voir facturer des montants inadaptés à sa situation réelle.

Les montants des premières tranches d'impôt sont calculés sur la base de la déclaration d'impôt de l'année précédente. L'impôt définitif n'est connu qu'au moment de la taxation définitive, soit lorsque la déclaration d'impôt de l'année courante est traitée. Suite à des changements importants de sa situation financière, il n'est donc pas rare que le montant des tranches facturées durant l'année soit trop faible par rapport à l'impôt réellement dû.

Dans de telles situations, le solde ainsi qu'un intérêt compensatoire sont facturés en fin d'année. Afin d'éviter cette charge imprévue, le Service des contributions (SCCO) encourage les contribuables concernés à corriger leurs tranches par le biais du Guichet unique www.GuichetUnique.ch ou en le contactant directement. Cette recommandation vaut également pour les cas où les tranches doivent être adaptées à la baisse.

Depuis cette année, adapter ses tranches par le Guichet unique

Pour faciliter les choses, il est possible dès cette année de demander une modification du montant des tranches directement par le Guichet unique. Adapter ses tranches est aujourd'hui plus aisé que jamais, puisqu'il n'est plus nécessaire d'avoir recours au

formulaire traditionnellement envoyé par le SCCO en début d'année. Le formulaire reste néanmoins disponible sur le site internet de l'Etat de Neuchâtel www.ne.ch/impots.

Le Service des contributions répond à vos questions

Tout comme l'an dernier, le SCCO est présent en ce début d'année dans les principaux centres commerciaux du canton. Après un premier rendez-vous tenu samedi 28 janvier à Migros Métropole Centre à La Chaux-de-Fonds, il se réjouit de vous accueillir pour répondre à toutes vos questions dans le domaine de l'impôt:

- Samedi 4 février: Neuchâtel, Coop La Maladière centre
- Samedi 11 février: La Chaux-de-Fonds, Coop Les Entilles Centre
- Samedi 18 février: Marin, Migros Marin Centre

A noter qu'il est également possible de conclure un contrat d'utilisation au Guichet unique à cette occasion. A ce jour, ce sont 19.700 contrats d'utilisation qui ont été conclus par des personnes privées et 620 par des professionnels.

Signalons en outre la parution d'un dossier complet au sujet de l'impôt et de la fiscalité dans l'édition du vendredi 3 février 2012 de L'Express et de L'Impartial.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél. 032 889 64 00.

Youssef Wahid, chef du Service cantonal des contributions, tél. 032 889 45 15.

Neuchâtel, le 1 février 2012